

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 1203

Date dépôt 12/10/2021

Date validation 09/11/2021

MASTER DE SPÉCIALISATION EN BIOLOGIE CLINIQUE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	2. Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	14. Sciences biomédicales et pharmaceutiques
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIEME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	Minimum 60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. A ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Elaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Il s'agit d'une formation légale, décrite dans l'Arrêté Royal du 8 août 1984 ¹, et l'Arrêté Ministériel du 3 sept 1984 ², qui après respect d'un plan de stage de 60 mois validé par la commission d'habilitation des pharmaciens appelés à effectuer des prestations de biologie clinique (AFMPS), aboutit à l'obtention d'une autorisation de prestation d'analyses de laboratoire de biologie clinique via un numéro INAMI. Ces analyses concernent les secteurs de biochimie médicale, d'hématologie et de microbiologie.

Le candidat doit en outre réussir toutes les épreuves liées au cursus académique aboutissant à l'obtention du diplôme de master de spécialisation en biologie clinique.

Durant cette formation universitaire et ces stages de 60 mois, le candidat doit acquérir les compétences médicales et analytiques et faire preuve d'une bonne maîtrise des diverses pathologies et des tests de laboratoires utilisés pour leur diagnostic, leur suivi et leur pronostic, ainsi que d'une bonne maîtrise des techniques analytiques avec connaissance de leurs qualités et leurs limitations.

Au minimum un travail scientifique comme premier auteur doit avoir été réalisé durant cette formation par le candidat.

¹ AR 8 août 1984 modifiant l'AR du 5 nov 1964 déterminant les conditions d'habilitation des pharmaciens appelés à effectuer des prestations de biologie clinique

² AM 3 sept 1984 fixant les critères d'habilitation et d'agrément des pharmaciens appelés à effectuer des prestations de biologie clinique et d'agrément des maîtres de stage et des services de stage

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Gestion du laboratoire

- Maîtriser et pouvoir actualiser les processus préanalytiques, analytiques et postanalytiques.
- Anticiper les évolutions techniques à long terme.
- Encadrer le personnel technique (gestion des horaires, formation, recrutement, évaluation, écolage, ...).
- Assurer la coordination des tâches au sein d'un groupe de collègues biologistes.
- Assurer l'élaboration, le suivi et le respect du budget d'un laboratoire de Biologie clinique.

2. Gestion de la qualité

- Assurer la qualité des résultats des analyses biomédicales.
- Elaborer et veiller au respect des procédures d'assurance qualité.
- Garantir la traçabilité des prestations.
- Interpréter les résultats des contrôles internes et externes de qualité et améliorer les performances du laboratoire.
- Comprendre et connaître les différents standards de validation des méthodes analytiques.

3. Sens des responsabilités

- Être capable de prévenir, corriger, et gérer les non conformités et les erreurs susceptibles de survenir dans les processus d'analyses.
- Superviser les protocoles d'analyses avec soin et esprit critique ; pouvoir détecter et réagir avec efficacité devant tout résultat anormal ou pathologique.
- Intégrer les diverses données médicales disponibles afin de valider les résultats biologiques produits par le laboratoire.
- Assumer les prises de décisions.

4. Communication

- Collaborer et communiquer avec les autres prestataires de soins notamment avec les médecins qui sont en charge du patient.
- Gérer les conflits internes et externes (plaintes, réclamations, ...).
- Assurer la transmission des informations au sein du laboratoire et en dehors (nouvelles techniques, nouvelles analyses, ...).
- Participer à des réunions cliniques multidisciplinaires.
- Pouvoir lire de manière critique un article scientifique et connaître les principes de l'evidence-based medicine.

5. Capacité à transmettre du savoir

- Pouvoir rédiger un article scientifique (français/anglais).
- Pouvoir présenter une communication scientifique (français/anglais) dans le domaine de la biologie clinique ou dans un autre domaine médical.
- Pouvoir assurer des formations au sein du laboratoire ou à l'extérieur.
- Pouvoir communiquer comme un expert-consultant vis-à-vis des autres spécialités médicales.

6. Capacité à maîtriser rapidement un nouveau domaine de compétences

- Être capable de mobiliser ses connaissances et ses capacités dans un nouveau contexte.
- Être capable de s'initier à et de maîtriser de nouvelles technologies.

7. Mobilité

- Autonomie suffisante pour travailler en Belgique et à l'étranger.